

Compte rendu du conseil d'école du 22 Octobre 2021
Ecole Primaire de Blaisy-Bas
Académie de Dijon, Circonscription de Semur-en-Auxois

Présents :

Equipe Pédagogique

M. Rodolphe Balsimini : Direction, classe CM1-CM2,
Mme Karine Bondaz : PS-MS,
Mme Ludivine Dalas : GS-CP,
Mme Emmanuelle Labrousse : CE1-CE2
Mme Bérengère Launey : AESH
Mme Katia Lootgieter : ATSEM

Périscolaire

Mme Charline Gudéfin : Directrice du Périscolaire.

SIVOS

Mme Béatrice Bonnard : Présidente du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Elus

Mme Béatrice Bonnard : Présidente du SIVOS
M. Alain Lamy : Maire de Blaisy-Bas
M. Jérôme Cortot : Adjoint au Maire de Turcey,
M. Mathieu Penquer : Conseiller à la Mairie de Blaisy-Haut

Représentants des parents d'élèves

M. Thierry Bouche,
Mme Jennifer Hoareau,
Mme Sabine Fertala
M. Laurent Michel,
Mme Carole Gallien,
Mme Clarisse Maire
Mme Audrey Poberay

Excusés

M. Alain Niermont : Inspecteur de l'Éducation nationale,
Mme Anne Lequertier : représentant des parents d'élèves
Mme Nathalie Lombard : psychologue scolaire (membre du RASED)
Mme Renée Louet : Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale,
Mme Sonia Morhan : présidente des Cartables de l'Oze
M. Julien Porthaut : AESH en soutien (toute l'année)
M. Yoann Puisais : CM1-CM2 (décharge du directeur les lundis, mardis et jeudis)

Vote des représentants des parents d'élèves :

- Depuis l'an dernier, le vote par correspondance est désormais la norme. Il n'y a plus lieu de prévoir la tenue d'un bureau le jour du vote.
- Les divers statistiques de ce vote se retrouvent ci-dessous :

Nombre d'inscrits : 137

Nombre de votants : 114

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 13

Nombre de suffrages exprimés (S) : 101

Taux de participation : 83.21 %

Parents élus pour l'année scolaire 2021-2022

Thierry BOUCHE
Sabrine FERTALA
Jennifer HOAREAU
Laurent MICHEL
Carole GALLIEN
Anne LEQUERTIER
Clarisse MAIRE
Audrey POBERAY

Coordonnées des représentants des parents d'élèves : parentsselevesblaisy@gmail.com

Le taux de participation est supérieur d'environ 10% à l'an dernier.

Une seule liste a été déposée malgré un nombre de candidats potentiels supérieur à 8. Le dépôt d'une seconde liste n'a pas été retenu.

La constitution du conseil d'école est reprise ci-après avec des membres siégeant de droit avec une possibilité de faire appel à des intervenants ponctuels, également détaillé ci-dessous :

- Le directeur de l'école, qui en est le président,
- Le maître de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service,
- Les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions,
- les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école),
- le maire,
- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le président du SIVOS,
- le délégué départemental de l'éducation nationale,
- un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école,
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, membre de droit

Les attributions du conseil d'école sont multiples et permettent de statuer sur divers points :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
 - les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
 - les activités périscolaires,
 - la restauration scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
 - l'hygiène scolaire,
 - l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école,
 - donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
 - statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

Protocole sanitaire :

La Côte d'or est désormais sous protocole de niveau 1 ce qui entraîne les principales évolutions suivantes :

- Le port du masque pour les élèves des classes élémentaires n'est plus obligatoire dans l'enceinte de l'école. Il le reste pour les adultes.
- Les autres mesures restent inchangées :
 - nettoyage et désinfection des locaux une fois par jour ;
 - lavage des mains en arrivant à l'école, avant et après les récréations, après un passage aux toilettes et en arrivant à la maison ;
 - aération renforcée.

Rappels : en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), les enfants ne doivent pas se rendre à l'école. Leurs parents doivent prendre avis auprès de leur médecin traitant qui décidera des mesures à prendre. Il est également demandé de prévenir le directeur de l'école.

Ne pas conduire à l'école, un élève :

- ayant été testé positivement ;
- dont un des membres du foyer a été testé positivement ;
- identifié comme cas contact à risque.

Pour éviter les fermetures de classes grâce à l'organisation de tests :

- à partir du 7 octobre 2021, 10 départements participent à l'expérimentation,
- tous les élèves de maternelles et élémentaires des 10 départements sont concernés,
- Un cas positif n'entraînerait pas une fermeture de classe. Pour ce faire des tests réactifs sont mis en œuvre dans le but de briser les chaînes de contaminations
 - Le consentement des parents est nécessaire pour la réalisation des tests.
 - Il s'agit de tests salivaires réalisés par des laboratoires. Les tests sont payés directement par la sécurité sociale. Ils ne sont pas à la charge directe des parents.
- 8 points clés pour le dépistage expérimental :
 - Élève positif : isolé à son domicile pendant 10 jours,
 - La classe reste ouverte : les élèves dont les parents consentent au dépistage restent en classe et portent le masque à partir du CP.
 - Les élèves sont testés le jour même ou le jour d'école suivant.
 - Les élèves non testés sont isolés 7 jours et font l'école à la maison.
 - Le laboratoire communique les résultats dans les 2 jours.
 - Les élèves testés négatifs restent en classe.
 - Les élèves testés positifs sont isolés à domicile 10 jours.
 - Un 2ème test est proposé 7 jours plus tard aux élèves restés en présentiel.

Effectifs 2021/2022 :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
18	14	13	5	14	10	6	13	93

rentrée 2022 (prévisionnel)

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
4	18	14	13	5	14	10	6	84

rentrée 2023 (prévisionnel)

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
12	4	18	14	13	5	14	10	90

Les effectifs des deux années à venir sont plutôt rassurants pour assurer la pérennité des 4 classes. Ces statistiques tiennent compte des naissances connues à la date de ce conseil et ne prennent pas en compte les arrivées pouvant intervenir.

Coopérative Scolaire :

La coopérative scolaire permet un soutien financier pour la réalisation des divers projets pédagogiques. Le bilan financier est positif notamment en raison de l'impossibilité de mettre en œuvre l'année précédente ce type d'activités du fait du contexte sanitaire.

Le montant des cotisations à la coopérative reste inchangé, sans augmentation, de nouveau pour cette année à savoir 12€ pour un enfant, 22€ pour 2 enfants et 30€ pour 3 enfants et plus. Il est important de rappeler que celles-ci n'ont subi aucune hausse depuis plusieurs années. Les parents seront informés à la rentrée de cette cotisation afin de pouvoir y participer.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

2 documents.

- Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs :
Le risque principal à Blaisy-bas est celui lié à la voie de chemin de fer, notamment les transports de marchandises dangereuses.
Les bons réflexes en cas d'accident :
 - n'allez pas vers les lieux du sinistre ;
 - écoutez la radio et respectez les consignes des autorités, fréquence France inter : 95.3 MHz (FM) - fréquence radio locale conventionnée par le préfet : 87.8 ou 103.7 MHz (FM) ;
 - n'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer,
 - ne téléphonez pas à l'école ;
 - recevez avec prudence les informations n'émanant pas des autorités (réseaux sociaux,).
- Plan Particulier de Mise en Sûreté attentat-intrusion :
Nous sommes toujours en plan vigipirate renforcé.
Le niveau urgence attentat peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée: le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

L'exercice réalisé le 11 octobre s'est très bien passé, le référent gendarmerie a félicité l'équipe enseignante et les élèves.

Registre Hygiène et sécurité :

Un **registre hygiène et sécurité** existe dans l'école pour permettre à tout usager de signaler une anomalie (bâtiment, hygiène, ...). Une fiche d'observation ou de problème est à la disposition de tierce personne.

Évaluation nationale des CP et CE1 :

Les évaluations nationales ont eu lieu du 13 au 24 Septembre 2021 pour les CP et CE1. Cette démarche a pour objectif de fournir des repères sur les acquis des élèves. Ainsi, il sera possible de détecter le plus tôt possible les difficultés, les fragilités et les besoins des élèves, afin de trouver des solutions.

Ces évaluations se sont déroulées en 5 séquences de 15 min sur les matières fondamentales de français et mathématiques. Les résultats sont saisis dans un second temps dans une application permettant une interprétation adaptée.

Suite à celles-ci, chaque enseignante concernée (Mme Dalas - CP et Mme Labrousse - CE1) ont rencontré les parents des enfants.

Le bilan par classe est le suivant :

Classe de CP (5 élèves) :

- aucun élève "fragile" ou "à besoin" n'a été identifié en français ou en mathématiques ;
- le groupe de CP est relativement homogène et ne présente pas de difficultés.

Classe de CE1 (13 élèves) :

- Français : 1 élève "à besoin"
3 élèves "fragiles"
- Mathématiques : 1 élève "à besoin"
10 élèves "fragiles"
- Mme Labrousse précise qu'un élève est considéré comme « fragile » dès lors qu'il est « fragile » dans une des dix compétences évaluées.

Les CP disposeront d'une deuxième évaluation en janvier 2022 afin d'effectuer un suivi.

Les solutions de soutien pour les élèves peuvent prendre la forme de diverses interventions :

- différenciation pédagogique en classe
- APC
- RASED

APC

Ce sont des activités principalement en lien avec la maîtrise du langage et de la lecture.

Activités proposées le lundi et le jeudi de 17h à 17h45 généralement sur 2 semaines (donc 4 séances).

ENT - ECLAT BFC : <https://ece-blaisy-bas.eclat-bfc.fr/>

C'est le nouveau système de communication depuis la rentrée.

Il est composé d'une partie publique accessible à tous et d'une partie privée réservée aux enseignants, parents et élèves.

Projets pédagogiques :

- Rallye Mathématique (GS-CM2) : consiste à la résolution de problèmes variés en mixant les niveaux afin de valoriser l'entraide.
- Défi Internet (GS-CM2) : faire des élèves des usagers responsables du web. Il est important de sensibiliser le mieux possible les élèves aux bénéfices mais également aux contraintes d'internet.
- Projet "Apprendre à Apprendre" : Projet dont l'équipe pédagogique est pilote depuis plusieurs années. Une approche nouvelle de l'enseignement en expliquant, entre autres, aux enfants les mécanismes du cerveau, de la mémoire... Dans ce cadre, plusieurs rendez-vous sont prévus avec les parents afin de les sensibiliser à cette démarche :

* Réunion d'information le 14 janvier 2022 à 17h30.

* Explication sur les bienfaits du sommeil et le danger des écrans (en décembre 2021).

* Une journée découverte le 20 mai 2022 de 17h à 19h. Les enfants expliqueront leur travail et feront vivre leurs expériences aux parents. Afin de faire de ce moment une rencontre encore plus conviviale, un apéritif sera organisé par les parents (les représentants des parents espèrent une implication importante des parents afin de manifester leur intérêt pour ces initiatives).

- Classe découverte :

* Deux options ont été envisagées en début d'année :

1. Classe verte (CP à CM2) : 3 jours en juin dans le Jura (Lamoura) pour un budget de 6000 euros pour environ 60 enfants sans le transport : escalade, tir à l'arc, triathlon, VTT... Il n'est pas possible de faire participer les maternelles pour un déplacement de plusieurs jours. En revanche compte-tenu du thème pédagogique de cette année (autour du monde), des visites à la journée seront prévues, peut-être au parc de l'Auxois.

2. Une semaine au cirque (tous les niveaux) : 4 jours en juin. Le mois de juin a été privilégié afin de permettre l'organisation du spectacle de fin d'année à l'issue. Ce type d'activité nécessite une troupe habilitée par l'éducation nationale. La troupe contactée en septembre a signalé son incapacité de pouvoir donner suite à son pré-engagement. L'équipe enseignante se rapprochera d'une nouvelle troupe habilitée dès la rentrée afin de savoir si ce projet est toujours viable.

* En raison de ce contre-temps aucune décision n'a été prise sur la classe découverte.

* Les représentants des parents d'élèves, hors réunion, posent la question sur la pré-réservation ayant pu être faite auprès de l'organisme de Lamoura afin d'éviter un manque de disponibilité si le choix venait à se faire tardivement.

Partenaires :

SIVOS ;

Le SIVOS a contribué :

- à l'achat de mobilier pour les diverses classes,
- la création d'un nouveau SAS afin de permettre aux enfants (notamment maternelle) de circuler plus facilement entre les bâtiments à l'abri.
- Demande d'une ATSEM supplémentaire à mi-temps pour les GS à partir de janvier
- le budget du SIVOS par enfant à l'année est de 50 €.

Périscolaire (Mme GUDEFIN) :

Les effectifs moyens d'accueil sont repris ci-dessous, ils sont en nette augmentation par rapport à l'année dernière :

- matin : 25 enfants nécessitant 2 animatrices (Christelle et Stéphanie) ;
- pause méridienne : 48 enfants demandant 4 animatrices (Charline, Christelle, Stéphanie et soutien de Katia) -> un poste est à pourvoir et en passe d'être attribué si la candidature reçue est acceptée ;
- soir : 16 enfants imposant 2 animatrices.

Le recrutement est difficile du fait des conditions de travail (horaires, faible nombre d'heures, ...) et nécessité de changement de site tous les 3 ans. Il manque 10 animateurs sur un total de 70 pour toute la communauté de communes. Le budget de fonctionnement annuel de toute la

communauté de communes pour le périscolaire est de 2,5 millions d'euro, dont 1 million d'euros de déficit (écart entre les recettes et les dépenses).

Thèmes abordés :

- durant la première période, le thème mis à l'honneur a été le palais de la gourmandise avec des activités manuelles et sportives autour de ce dernier ;
- lors des deux dernières semaines, Halloween a fortement été abordé à la demande des enfants.
- Projet anti-gaspi :
 - * La directrice et un animateur référent ont été formés afin de faire prendre conscience aux enfants gaspillage quotidien de nourriture.
 - * les résultats sont plutôt encourageants. Les "petits" se sont rendus compte de ce qui était jeté et les "grands" ont énormément adhéré à la démarche.
 - * Sur la Communauté de communes, 3 sites sont ressortis de l'expérience avec moins de gaspillage :
 - . Blaisy,
 - . Pasques,
 - . Velars
 - * Le conditionnement des parts contribue aussi à cette perte et le sujet est remonté régulièrement notamment au cours des commissions de menu (1 fois par mois).
 - * Une étude sur le recyclage est en cours.

Projets futurs :

- automne gelotte : projet autour de l'automne ;
- intervention d'élèves de STAPS (étudiants en sport) pour des activités manuelles et sportives ;
- fête de la Soupe : samedi 12 février 2022 organisée par les Cartables de l'Oze : dans le cadre de cette manifestation, le périscolaire apportera son aide et fera participer les enfants.

Réaménagement de la cuisine :

- Des nouveaux équipements doivent être installés très prochainement (four, lave-vaisselle) afin de faciliter la logistique.

Les représentants des parents d'élève envisagent de demander l'autorisation à la communauté de communes que certains d'entre eux puissent assister un midi à la restauration des enfants.

Questions Diverses :

- *Délai de prévenance:*

Les représentants des parents d'élèves et les parents souhaiteraient être avisés avec un délai d'une quinzaine de jour pour toute réunion ou rencontre (apc...) avec l'équipe pédagogique, dans un souci d'organisation.

Suite à l'interrogation sur la possibilité d'augmenter les délais de prévenance à 2 semaines des éléments concrets permettant de se rendre compte que cette mesure n'est pas forcément possible sont apportés par les enseignants :

- * APC : les APC sont souvent proposés afin de reprendre certaines notions mal appréhendées par l'élève. Un délai supérieur à 1 semaine serait néfaste à cette nécessité de réactivité.

* Réunion de rentrée : La date limite réglementaire d'organisation de celle-ci s'avérait être le 17 Septembre. La rentrée ayant eu lieu le 2 septembre, un délai de 15 jours est peu compatible.

* Conseil d'école : le délai légal est de 15 jours.

- Sieste des "tout-petits"

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur la période de la sieste chez les tout petits, instant très important pour nos petits lutins.

* La sieste et le temps de repos des PS et MS s'effectuent en deux groupes après l'appel réalisé à 14h :

. 14h-16h – Mme Lootgieter surveille les PS au nombre de 16 (18 élèves de PS - 2 enfants qui ne viennent pas à l'école l'après-midi). Ce nombre ne facilite pas le bon déroulement du repos des PS pas toujours enclin à coopérer. Il est parfois nécessaire à l'ATSEM d'intervenir plusieurs fois en les déplaçant. En revanche la mise en place de nouveaux rideaux est un réel bénéfice.

De plus la mise en place du SAS, financé par le SIVOS entre les deux bâtiments est un vrai gain de temps :

-> il n'est plus nécessaire de rhabiller les enfants pour aller à la sieste.

. 14h-14h45 : Mme Bondaz effectue le temps de repos des MS en classe. Ce temps de repos est prévu d'être systématique au moins jusqu'à Noël. Des activités spécifiques leur sont ensuite consacrées jusqu'à la récréation intervenant à 15h35.

- Piscine

Les représentants des parents d'élèves renouvellent leur souhait de soutenir le projet d'apprentissage de la natation.

L'accès des enfants à l'apprentissage de la natation n'est pas possible en raison d'un délai aller-retour trop important pour se rendre à Dijon.

Les représentants des parents d'élèves effectuent une proposition sur la possibilité d'ouverture de la piscine de Verrey-sous-Salmaise de façon anticipée par rapport à la période estivale.

Cette solution pourrait être viable sous certaines conditions :

* accord de la communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (différente de celle-ci de Blaisy-Bas) ;

* identifier les financeurs de cette opération loin d'être neutre (ouverture piscine, surveillance de la piscine, transport, ...)

* habilitation de la piscine et des intervenants à la pratique de la natation dans un cadre pédagogique.

Les différents responsables concernés se renseignent sur les points susnommés :

* M. Le maire de Blaisy-Bas se rapprochera du président de la communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine sur la possibilité d'un accord de principe pour une ouverture précoce ;

* M. Balsimini consultera le conseiller pédagogique EPS de l'éducation nationale afin de disposer de plus d'informations sur les habilitations nécessaires et les formations complémentaires indispensables.

Les représentants des parents d'élèves tiennent à rappeler qu'un investissement important des parents sera indispensable en cas d'accord. En effet, ce type d'organisation impose la participation de parents agréés qualifiés en plus de l'enseignant. Il est entendu que tous les

intervenants (en dehors de l'enseignant) devront suivre une formation spécifique de plusieurs demi-journées. Cette opération pourra être viable uniquement si un nombre suffisant de parents est volontaire.

- *Arceau à vélo*

Les représentants des parents d'élèves seraient enchantés qu'un nouvel arceau à vélo soit installé à l'extérieur.

* Un certain étonnement est apparu, depuis le début de l'année, sur l'absence de l'arceau à vélo. Pour information, ce dernier a été retrouvé un lundi matin dans la cour de l'école alors que les grilles étaient fermées.

* Avant d'envisager sa remise en place, il sera nécessaire que l'agent d'entretien le fixe à nouveau au sol.

* Le nombre de personnes venant en vélo à l'école (soit pour récupérer les enfants, soit les enfants eux-mêmes) ayant augmenté, l'ajout d'un deuxième serait à envisager. La mairie estime cette proposition légitime.

- *Aménagement de la cour*

Les représentants des parents d'élèves souhaitent des nouvelles sur l'avancement du projet d'aménagement de la cour qui est souhaité depuis un certain nombre d'années.

* Une réflexion des enseignants sur l'aménagement de la cour a été présentée par le directeur de l'école à la présidente du SIVOS. Elle comprend :

- . une zone pour les maternelles (avec revêtement spécifique) ;
- . une zone goudronnée conservée ;
- . une zone dédiée aux plus grands leur permettant de disposer d'un espace de calme.

M. Lamy indique que cet aménagement rentrera dans le cadre d'une réflexion plus générale incluant la création d'un nouveau lieu d'accueil des services périscolaires et d'un terrain multisport).

- *Poubelle devant l'école*

Les représentants des parents d'élèves voudraient connaître la date d'installation.

* Afin d'éviter la détérioration du matériel, le choix s'est porté sur des poubelles très résistantes. De façon à limiter les frais, une commande groupée, pour permettre l'installation de poubelles à d'autres emplacements, a été mis en œuvre en avril. La réception tarde du fait des difficultés de fabrication et d'approvisionnement dues à la pandémie.

- *Consultations des anciens compte-rendu des conseils d'école*

Les représentants des parents d'élèves demandent s'il est possible de consulter les anciens comptes rendus des conseils d'école.

* Le directeur précise qu'il pourra remettre en ligne les comptes rendus des 3 années précédentes sur le nouveau site. <https://ece-blaisy-bas.eclat-bfc.fr/l-ecole/conseil-d-ecole/comptes-rendus/>

- Panneau d'affichage

Les représentants des parents d'élèves souhaiteraient l'installation d'un panneau d'affichage public devant l'école.

- * Compte tenu du caractère de ce panneau (dédié à l'affichage d'informations non scolaires), il ne pourrait pas être fixé sur la grille de l'école et relève du périmètre de la municipalité.
- * Les élus s'interrogent sur la pertinence de ce type de communication compte tenu du coût que cette démarche risque de générer (sans parler des actes de vandalisme).

- Aide aux devoirs par le périscolaire

Serait-il possible que le personnel du périscolaire volontaire aide les enfants volontaires à faire leurs devoirs le soir lorsqu'il reste peu d'enfant (après 18h-18h30) ? Cela permettrait aux parents et aux enfants de n'avoir pas à faire leurs devoirs trop tardivement au retour à la maison.

- * Ce type d'activités ne rentre pas dans les prérogatives du périscolaire. Cette action impose la présence d'une personne spécifique formée et dédiée à cette tâche.
- * Pour les enfants voulant effectuer leurs devoirs en autonomie en attendant l'arrivée de leurs parents, la directrice se renseignera sur l'acceptabilité réglementaire de cette possibilité.

- Accueil extrascolaire (les mercredis et durant les vacances)

Les représentants des parents d'élèves sont navrés que les places pour les vacances soient complètes dès le premier jour d'inscription.

- * Les difficultés de réservation pour les périodes de vacances scolaires perdurent. Les représentants signalent une quasi impossibilité de disposer de place (notamment pour les moins de 6 ans malgré une connexion rapide sur le site (ouverture des réservations à 8h environ, capacité d'accueil complète à partir de 9h).
- * Cette problématique est due à un manque de personnel connu avec notamment des difficultés de recrutement. Pour rappel 1 animateur pour 12 enfants pour les moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans.
- * De plus, la capacité d'accueil dans les locaux de Sombernon est limitée à 60 enfants de moins de 6 ans et 60 enfants de plus de 6 ans.

Le règlement va évoluer à partir du 1er janvier afin de lutter contre la surréservation des places au périscolaire (enfants inscrits qui ne viennent pas alors que d'autres enfants voudraient venir).

- Festivités de Noël

Le foyer rural semble vouloir organiser comme de coutume un spectacle de Noël le 11 décembre. Des festivités sont-elles prévues à l'école ?

- * Le foyer Rural organisera son traditionnel arbre de Noël le 11 décembre 2021.
- * L'école, compte tenu de cette organisation, ne prévoit pas de manifestation particulière. En revanche comme tous les ans, une décoration de sapin par classe, offert par le SIVOS, sera réalisée ainsi qu'un petit goûter.

Début de la séance : 17h30
Fin de la séance vers 20h30

Les représentants des parents d'élèves
(Secrétaires de séance)